

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2
Mention :	CULTURES, SOCIETES, ESPACES : MONDES ANCIENS ET MEDIEVAUX					
Spécialité :	Recherche : Etudes Médiévales					
Volume horaire étudiant :	36 h	24	h	h	210	270 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Bruno LEMESLE Boulevard Gabriel, 21000 DIJON bruno.lemesle@u-bourgogne.fr	Valérie CHAPOTOT Faculté des Lettres, Bureau 162 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.61 valerie.chapotot@u-bourgogne.fr
Composante de rattachement U.F.R. Sciences Humaines	

Objectifs de la formation et débouchés

Objectifs de la formation

Formation à la recherche dans le cadre, double, d'enseignements disciplinaires et d'enseignements techniques, ainsi que de séminaires et de journées d'études.

Préparation aux études doctorales : choix d'une problématique affichée parmi les grands axes de recherches de l'UMR, équipe des Médiévistes, en vue d'une définition d'un sujet entrant dans ces axes

Débouchés

Etudes doctorales : Histoire ; Histoire de l'art ; Archéologie
 Métiers de la recherche, du patrimoine, de l'archéologie préventive

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation

Maîtrise des instruments de la recherche en Histoire, Histoire de l'art, Archéologie, dans le champ de la médiévistique ; connaissances acquises des grandes problématiques d'études en vue de la définition d'un sujet de doctorat en accord avec un Professeur Habilité et suivant les grandes orientations de l'équipe des Médiévistes d'ARTeHIS UMR 5594.

Modalités d'admission

Cette spécialité est ouverte, en formation initiale et en formation continue, aux étudiants titulaires d'un M1 en « Etudes médiévales : histoire, histoire de l'art, archéologie, histoire de la musique médiévale et musicologie ». Elle est également accessible dans le cadre de la validation d'accès (VA), des acquis de l'expérience (VAE) ou d'études supérieures (VES), après contrôle éventuel des connaissances.

La sélection des candidats est opérée sur dossier comportant : un curriculum vitae détaillé, une note brève de présentation du projet de recherche **précisant le nom du professeur ou du chercheur habilité à diriger des recherches qui encadrera le projet**, un résumé d'environ cinq pages du mémoire de maîtrise ou de M1, un relevé des notes obtenues en maîtrise ou dans un M1 de la discipline, une photo d'identité, des coordonnées téléphoniques ou électroniques.

Dépôt des dossiers : au secrétariat, dès le début du mois de juillet et jusqu'à la fin du mois de septembre, au plus tard.

Pour les inscriptions en formation continue : s'adresser au SUFCOB (03.80.39.51.80)

BOURSES

Les bourses de M2 Recherche sont attribuées sur critères universitaires par classement des professeurs responsables de chaque diplôme. Les demandes doivent être effectuées par internet entre le 15 janvier et le 30 avril de l'année universitaire précédant l'année au titre de laquelle l'inscription en M2 Recherche est sollicitée. A partir de la mi-septembre, les étudiants doivent également retirer un dossier auprès du service des bourses de la Faculté des Lettres, bureau 166A, tél. : 03.80.39.56.08. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de ce même service.

Organisation et descriptif des études

La formation comprend 4 unités, en plus du stage : le mémoire, qui continue comme au M1 d'être valorisé (1), l'enseignement disciplinaire obligatoire, un séminaire commun, des formations techniques (deux au choix). L'ensemble représente 270 heures de travail pour l'étudiant, dont 60 heures pour les cours et séminaires. Dans l'UE 2 le séminaire de spécialité s'effectue sous forme de journée d'études sur un thème précis, ou interviennent l'équipe pédagogique, des chercheurs extérieurs, des étudiants doctorants et les étudiants de M2 eux-mêmes. L'enseignement optionnel permet une large ouverture pluridisciplinaire, elle est choisie par l'étudiant en fonction de son sujet d'étude et en concertation avec son directeur de recherche. Le séminaire commun entre les spécialités E.M. et H.A.M.A. s'organise autour d'un thème unique fixé pour l'année, en lien avec les axes de recherche de l'UMR 5594 ; il est assuré principalement par l'équipe pédagogique et les chercheurs de l'UMR.

Le contrôle des connaissances et des acquis s'effectue par des comptes-rendus critiques pour les séminaires et par des exercices écrits, qui peuvent prendre, par leur répartition, la dimension d'un contrôle continu, pour les matières de l'UE 4 outils et méthodes.

Le stage s'effectue auprès d'institutions, d'organismes ou d'entreprises comme musées, dépôts d'archives, services d'action culturelle, équipes de recherche, etc. Il fait l'objet d'un rapport écrit développé, présenté au directeur de recherche, qui peut prendre avis de la personne responsable du travail du stagiaire.

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale publique devant un jury composé des membres de l'équipe pédagogique habilités à diriger des recherches. Des rapports peuvent être demandés à des experts extérieurs, en vue de cette soutenance ; un rapport de ce type est obligatoire pour les étudiants candidats à une allocation de recherche pendant leur formation doctorale, selon les règles fixées par l'Ecole doctorale LISIT.

(1) Le mémoire tient une place essentielle : un même sujet de mémoire est étudié au cours des 2 années de la mention : la première année doit permettre de recueillir la documentation de base, la bibliographie et d'aboutir à un synopsis détaillé du travail ; c'est en particulier sur la base de ce document que sera appréciée l'aptitude de l'étudiant à poursuivre la 2e année en voie recherche.

SEMESTRES 3 ET 4									
CC = contrôle continu – écrit, oral ; CT = contrôle terminal – écrit, oral ; EP = épreuve pratique									
Intitulés et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type d'examen			
	CM	TD	TP			Coef. CC	Coef. CT	Coef. EP	Total coef.
UE 1 Mémoire et stage				210	35		7		7
Mémoire				150	30		6		
Stage				60	5		1		
UE 2 Enseignements disciplinaires	24			24	10		2		2
Séminaires et journées d'études médiévales	12				5		1		
Enseignement optionnel à choisir parmi les enseignements d'autres mentions du master SHS ou du master Arts, Lettres, Langues ou, pour les étudiants engagés dans un cursus en archéologie médiévale, dans le master Sciences, mention AGE	12				5		1		
UE 3 Séminaire commun HAMA & EM	12			12	5		1		1
UE 4 Outils et méthodes (2 au choix)		24		24	10		2		2
Lexicographie latine		12			5		1		
Histoire et théorie de la musique au Moyen-Age		12			5		1		
Etude du manuscrit médiéval		12			5		1		
Autres outils du master SHS ou du master Arts, Lettres, Langues ou, pour les étudiants en archéologie médiévale, du master Sciences, mention AGE		12			5		1		
TOTAL SEMESTRES 3 ET 4	36	24		270	60				

LABORATOIRES D'ACCUEIL :

UMR 5594 ARTeHis (Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés), sous réserve de la signature d'une convention de stage entre l'étudiant(te) et le laboratoire, présentée par le directeur des travaux de M II.

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Exception faite du Travail d'Etudes et de Recherche, le contrôle des connaissances s'effectue en contrôle continu (notes de synthèse, comptes rendus de séminaires, présentation des travaux, rapport de stage).

Sessions d'examen

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Compensation : L'année est validée si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.

Capitalisation : Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.